Note de l'Espace International

la cgt

Etude de l'Organisation Internationale du Travail et réactions syndicales internationales face à la pandémie de Covid 19

1. Rapport publié par l'OIT le 18 mars 2020

Dans un rapport publié mercredi 18 mars, l'OIT estime que la crise sanitaire en cours révèle crument les conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui, dans de nombreux pays, ont mis à mal les systèmes de santé et de protection sociale mais aussi d'éducation, au cours des trente dernières années.

En réponse à la pandémie, l'OIT préconise des investissements massifs dans les systèmes de protection sociale et de santé publique, pointant les effets délétères des réformes qui les ont affaiblis l'une et l'autre au cours des dernières décennies dans un très grand nombre de pays.

Les rédacteurs du rapport en appellent à une réponse coordonnée entre les gouvernements. Pour Guy Ryder, qui s'exprime le 20 mars dans les colonnes du journal Le Monde, cette volonté de coordination est malheureusement inexistante, les mesures prises étant désordonnées et enrobées dans des accents trop peu internationalistes : *« Les dirigeants pensent que l'intérêt national passe avant l'effort commun pour contrer le virus. Or, la priorité doit être l'intérêt commun. »*

Le rapport de l'OIT souligne également l'importance d'avoir recours à la concertation sociale et à la négociation collective pour décider et développer les mesures d'exceptions que nombre de pays sont amenés à mettre en œuvre.

L'OIT enjoint les gouvernements à prendre des mesures urgentes, de grande envergure et coordonnées autour de trois piliers: la protection des travailleurs sur leur lieu de travail et l'élargissement de la protection sociale, la relance de l'économie et de l'emploi ainsi que le soutien aux emplois et aux revenus.

L'OIT met aussi en garde contre le fait que certaines catégories de personnes risquent d'être touchées par la crise de l'emploi de manière disproportionnée, ce qui pourrait accroître encore les inégalités. Il s'agit notamment des personnes occupant des emplois peu rémunérés et moins bien protégés, en particulier les jeunes et les travailleurs plus âgés. Les femmes et les migrants sont également concernés. En effet, ces derniers sont vulnérables en raison de l'absence de protection sociale et de droits tandis que les femmes ont tendance à être surreprésentées dans les emplois les moins bien rémunérés et dans les secteurs plus touchés, ou dans ceux qui sont les plus sollicités dans cette période de crise, notamment la santé et l'alimentation/distribution.

Sur le plan des effets quantitatifs, l'Organisation internationale du travail estime que la crise sanitaire en cours pourrait avoir des conséquences sociales plus graves que la crise de 2008 et menacer jusqu'à 25 millions d'emplois, soit 3 millions de plus que les emplois détruits par la crise financière de 2008. Les secteurs les plus menacés sont le tourisme, les transports, mais aussi l'ensemble de l'industrie.

L'OIT craint par ailleurs que la crise ne s'accompagne aussi d'un appauvrissement important des travailleurs, avec des baisses substantielles de revenus, des retards de salaires ou de longues périodes non rémunérées.

Dans une lecture très keynesienne des conséquences de la crise, l'OIT craint ainsi qu'elle ne se traduise dans un second temps par une chute de la consommation des biens et des services, qui aura à son tour une incidence sur les perspectives de relance des économies.

Encadré –citation de Guy Ryder, directeur général du BIT

« En temps de crise, comme c'est le cas actuellement, nous disposons de deux outils essentiels pour atténuer les dégâts et restaurer la confiance publique. D'abord, les discussions avec les travailleurs et les employeurs sont cruciales afin d'obtenir du soutien pour les mesures que nous devons prendre en vue de surmonter cette crise. Ensuite, les normes internationales du travail constituent un socle fiable pour assurer une reprise durable et équitable. Tout doit être fait pour minimiser les dégâts causés à l'humanité dans ces temps difficiles ».

2. Expressions syndicales internationales face à la crise

La CSI et ses fédérations de branches mondiales regroupées au sein du Global Unions ont lancé dès le 13 mars un appel à l'action urgente à l'attention des gouvernements et des employeurs sur la crise du COVID-19,

Dans cette expression commune précédant de trois jours les mesures de confinement annoncées par le Président Macron, la CSI et ses fédérations déclarent notamment : *« les travailleurs sont en première ligne des impacts économiques, sociaux et sanitaires de la crise du COVID-19. Ne pas les protéger ne fera qu'accroître la vitesse de la propagation de la maladie. Les gouvernements et les employeurs doivent agir pour protéger les travailleurs et empêcher la transmission de la maladie dans les lieux de travail ».*

Sur la question des salaires : *« (…) Il est essentiel de soutenir les revenus de tous les travailleurs, y compris ceux qui sont à temps partiel, les migrants, les non-résidents, les précaires, jusqu'aux plus mal lotis dans les « petits boulots » informels. Il convient de prendre des dispositions spéciales pour étendre immédiatement le droit à un congé maladie rémunéré aux travailleurs qui n'en jouissent pas à l'heure actuelle, ainsi qu'en améliorer la portée là où il existe, tout en veillant à des conditions et modalités de travail qui confèrent une protection ».*

L'attention de la CSI se porte notamment vers les effets de l'épidémie dans les pays les plus pauvres où la crise risque fort d'atteindre une envergure critique : *« La propagation du virus dans les pays les plus pauvres, où les infrastructures et les installations sanitaires sont inadéquates, pourrait avoir des répercussions catastrophiques sur des centaines de millions de personnes. En outre, les tensions considérables que fait peser le COVID-19 sur les systèmes de santé vont probablement créer de nouveaux défis de santé publique. S'il est vrai que les travailleurs de tous les secteurs sont exposés aux risques, c'est sur les travailleurs de la santé et du secteur des soins que repose l'essentiel des efforts d'atténuation et de traitement. Dans de nombreux pays, le financement des soins de santé est insuffisant, ou bien des pans entiers de la population n'ont pas accès aux soins de santé ».*

Dans cette déclaration, la CSI alerte sur les risques que pourraient faire courir certaines des mesures d'exception mises en œuvre : *« La vie privée et les données personnelles des travailleurs doivent être protégées lorsqu'ils passent des tests et examens médicaux ou autres dans le cadre des réponses à la menace posée par le COVID-19 ».*

Plusieurs fédérations de Branche mondiales ont par ailleurs complété par des expressions spécifiques. Il en est ainsi de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) qui pointe la responsabilité des employeurs des services essentiels qui *« doivent agir de manière résolue et*

responsable pour offrir des protections à leur travailleurs tout au long de leur chaîne d'approvisionnement ». L'ITF demande également d'étendre la protection de la rémunération à tous les travailleurs, quel que soit leur statut d'emploi, garantissant un congé maladie rémunéré et des modalités de travail assouplies durant la crise. De son côté, l'Internationale des Services Publics (ISP) attire l'attention sur les conditions de travail dans le secteur de la santé et accuse les politiques qui ont visé au cours des dernières années à amoindrir les moyens des systèmes de santé. L'ISP pointe ainsi les dizaines de millions d'emplois vacants dans ce secteur, qui manquaient à l'appel avant même le démarrage de cette crise sanitaire. L'Internationale de l'Education attire l'attention, dans un contexte de suspension en chaine des systèmes d'éducation nationale présentielle, sur la nécessité de maintenir les rémunérations des millions d'enseignants, tout en trouvant les moyens de maintenir le service public d'éducation pour les dizaines de millions d'élèves concernés dans le monde.

A noter que la CSI tient à jour une base de données sur les positions syndicales de ses organisations affiliées face à la crise sanitaire disponible sur le site :

https://www.ituc-csi.org/covid-19-responses